



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Calixa-Lavallée

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 mai 2023 qui se tiendra à 20h00 au 771 chemin de la Beauce, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée statuera sur une demande de dérogation mineure qui concerne la ferme laitière située au 742 chemin du Second-Ruisseau visant à diminuer la distance séparatrice en matière d'odeur de 176,9 mètres à :

- 34 mètres entre l'étable existante et la maison d'habitation située au 746 chemin du Second-Ruisseau ;
- 102 mètres entre le réservoir circulaire d'entreposage des fumiers actuel et la maison d'habitation située au 694 chemin du Second-Ruisseau ;
- 14 mètres entre l'étable existante et la maison de ferme située au 748 chemin du Second-Ruisseau ;
- 163 m entre le nouveau réservoir circulaire d'entreposage des fumiers et la maison de ferme située au 748 chemin du Second-Ruisseau.

L'objectif recherché par cette demande de dérogation mineure présentée par Ferme M.A. Palardy Inc. est d'augmenter le nombre d'unités animales de 60 à 169,8 à l'intérieur de son installation d'élevage.

Tout intéressé pourra se faire entendre en se présentant à cette séance ordinaire du Conseil


Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 13 avril 2023.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nicole Jacques, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 13 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 avril 2023.

Signé par : 
Nicole Jacques
Directrice générale et secrétaire-trésorière